

**Le Conference
Board du Canada**

En partenariat avec le



**Future
Skills
Centre**

**Centre des
Compétences
futures**

Répercussions sur l'emploi du Plan de réduction des émissions du Canada



Future Skills Centre Centre des **Compétences futures**

Le Centre des Compétences futures (FSC-CCF) est un centre de recherche et de collaboration d'avant-garde qui se consacre à préparer les Canadiens à réussir sur le marché du travail. Nous pensons que les Canadiens devraient avoir confiance dans leurs compétences pour réussir sur un marché en constante évolution. La communauté pancanadienne que nous formons collabore afin de repérer, d'éprouver et de mesurer rigoureusement des approches novatrices en matière d'évaluation et d'acquisition des compétences dont les Canadiens ont besoin pour réussir dans les jours et les années à venir, pour ensuite partager ces approches.

Le Centre des Compétences futures a été fondé par un consortium dont les membres sont l'Université Métropolitaine de Toronto, Blueprint ADE et le Conference Board du Canada.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce rapport et sur d'autres études sur les compétences réalisées par le FSC-CCF, allez à fsc-ccf.ca ou contactez-nous à info@fsc-ccf.ca.

fsc-ccf.ca

En partenariat
avec le :



Le Conference
Board du Canada

Blueprint

Financé par le programme
des Compétences futures du
gouvernement du Canada.

Canada

Table des matières

4

Principales conclusions

5

Le parcours difficile vers la carboneutralité

7

La plupart des industries subiront des effets négatifs

9

La production d'électricité sort grande gagnante

10

L'incidence sur les professions reflète celle sur les industries en général

11

L'heure est à l'action

13

Annexe A
Résultats détaillés

13

Annexe B
Méthodologie

15

Annexe C
Bibliographie

Principales conclusions

- Selon nos estimations, le Plan de réduction des émissions (PRE), publié par le gouvernement fédéral en mars 2022, entraînera un ralentissement de la croissance à long terme du Canada et une baisse de l'emploi de 2,6 % à l'échelle du pays en 2050, ce qui représente la perte de plus de 712 000 emplois par rapport à notre scénario de référence pour cette année-là.
- Les répercussions négatives du PRE sur la croissance de l'économie canadienne sont attribuables au détournement du capital de ses utilisations productives vers la réduction des émissions (p. ex. captage du carbone, électrification), ainsi qu'au plafonnement imposé par la loi des émissions du secteur du pétrole et du gaz en amont, ce qui réduira la quantité de combustibles fossiles qui serait produite normalement.
- Parmi les industries directement touchées par le PRE, il y a l'extraction de pétrole et de gaz, où le nombre d'emplois d'ici 2050 pourrait être inférieur de 29 000 à celui du scénario de référence.
- Nous prévoyons une baisse de l'emploi dans les industries étroitement liées au pétrole et au gaz et d'autres industries extractives. Par exemple, le nombre d'emplois dans les activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière pourrait reculer de 49 000 d'ici 2050, et de 126 000 dans l'industrie des services professionnels et scientifiques.
- Le PRE pourrait entraîner une hausse de l'emploi dans l'industrie des services publics, soit 24 000 emplois de plus que dans le scénario de référence d'ici 2050; ces gains découleraient des investissements accrus dans l'électrification, l'infrastructure de l'énergie renouvelable et la modernisation des réseaux de services publics.





Le parcours difficile vers la carboneutralité

Publié par le gouvernement fédéral en mars 2022, le PRE établit des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans neuf grands secteurs de l'économie pour 2030. L'objectif est de mettre notre pays sur la voie vers une économie carboneutre d'ici 2050¹. La mise en œuvre du Plan réduira les émissions, mais elle aura des coûts économiques.

Le PRE nécessitera la réorientation abrupte du capital productif vers des biens servant à réduire les émissions de carbone et dépendra de nouvelles technologies de captage, d'utilisation et de stockage de l'hydrogène et du carbone dont le développement et l'adoption à grande échelle pourraient prendre du temps.

Par conséquent, dans le présent rapport, nous nous fondons sur un scénario que nous avons modélisé antérieurement et qui examine les répercussions économiques d'une mise en œuvre « réaliste » du PRE. Ce scénario repose sur plusieurs hypothèses qui visent à faire la lumière sur ce à quoi pourrait ressembler la transition du Canada vers la carboneutralité².

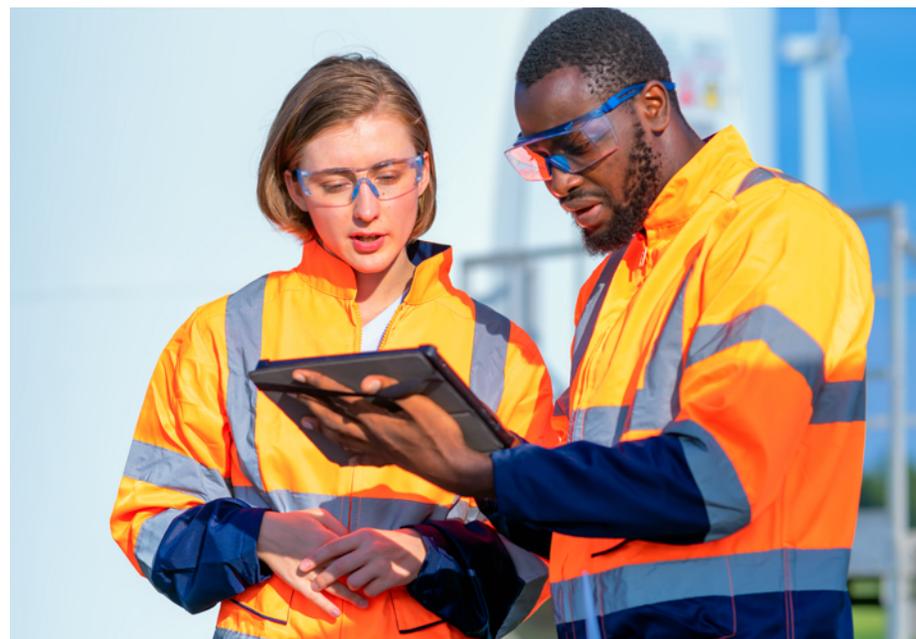
- 1 Environnement et Changement climatique Canada, « Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte ». Le PRE fait référence à 115 politiques, notamment au financement de divers programmes, à des exigences réglementaires et à un mélange d'incitations fiscales, de stratégies, de groupes de travail ou de possibles engagements futurs à agir.
- 2 Conference Board du Canada, Le, *Assessing the socio-economic impacts of Canada's 2030 Emissions Reduction Plan*. Les résultats présentés dans cette étude reflètent la différence entre les prévisions économiques nationales de base à long terme du Conference Board du Canada et divers scénarios de mise en œuvre du PRE, y compris le scénario réaliste utilisé dans le présent rapport.

Nous estimons que la mise en œuvre réaliste du PRE placera le Canada sur la bonne voie pour ramener ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) à 245 millions de tonnes métriques (tm) en équivalent CO₂ (éq. CO₂) en 2050, soit une diminution d'environ 65 %. Toutefois, atteindre ces réductions d'émissions voudrait dire que le PIB réel du Canada serait inférieur de 3,8 % à ce qu'il serait dans un monde sans PRE, et que l'emploi serait inférieur de 2,6 % et les prix à la consommation, supérieurs de 2,5 %. Par conséquent, il y a aura au Canada, en 2050, 712 000 emplois de moins qu'il y en aurait normalement, et la composition industrielle changera aussi considérablement. Pour atténuer ces effets, il faudra assurer la reconversion des travailleurs déplacés pour le plus grand bien de l'environnement et, éventuellement, modifier les niveaux d'immigration afin d'éviter une augmentation inutile du chômage.

Les répercussions économiques négatives découlent en bonne partie de la nécessité de détourner le capital de ses utilisations productives vers des investissements qui réduiront les émissions. Il pourrait s'agir notamment de projets de captage et de stockage du carbone et du remplacement du recours aux combustibles fossiles par l'électrification. Il s'ensuivra une modération de la trajectoire de croissance à long terme de l'économie canadienne.

Les conséquences économiques les plus importantes sont attribuables à l'établissement prévu dans le PRE d'un plafond imposé par la loi sur les émissions de GES dans le secteur du pétrole et du gaz en amont. Ce plafond, dont on suppose qu'il entrera en vigueur en 2030, limitera la production cette année-là et par la suite³.

Avec la mise en œuvre du PRE, le PIB du secteur pétrolier et gazier sera inférieur d'environ 37 % à celui de notre scénario de référence d'ici 2050⁴.



3 Dans une autre étude qu'il a réalisée à la demande du Saskatchewan Economic Impact Tribunal, en 2024, le Conference Board du Canada estime les contraintes qu'exerceraient les mesures prévues dans le PRE sur la production pétrolière et gazière de la Saskatchewan. Le communiqué de presse du Tribunal et le rapport peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2024/september/24/government-of-saskatchewan-rejects-federal-oil-and-gas-emissions-cap-and-methane-75-regulations>.

4 Dans notre analyse, nous partons du principe que le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier entrera en vigueur en 2030 et qu'il sera respecté immédiatement. Nous supposons également que le plafond des émissions de GES diminuera de façon linéaire, passant de 109 mt d'éq. CO₂ en 2030 à une cible de carboneutralité d'ici 2050. Le rapport intégral peut être consulté à l'adresse : https://www.conferenceboard.ca/product/impacts-of-canadas-2030-emissions-reduction-plan_apr2025/.

De façon plus générale, le changement structurel de l'activité économique au détriment des industries à fortes émissions se répercuterait sur les chaînes d'approvisionnement et les industries axées sur le service. D'une part, des incidences négatives découleraient du repli de la demande que connaîtraient les entreprises qui dépendent de l'activité liée aux combustibles fossiles, notamment le transport, les services d'ingénierie et la logistique. Cela mènerait à des pertes d'emplois supplémentaires généralisées au-delà des industries extractives primaires.

D'autre part, grâce à l'augmentation de la demande à l'égard de certains produits et services, par exemple l'électricité non émettrice et l'extraction de minéraux critiques et leurs chaînes d'approvisionnement, la transition vers la carboneutralité favoriserait une hausse de l'emploi en 2050.

D'importants changements dans la composition industrielle du Canada s'ensuivraient, et leurs effets se feraient sentir dans différents secteurs et différentes professions.

La plupart des industries subiront des effets négatifs

Le PRE provoquera une restructuration du marché du travail canadien. Dans l'ensemble, le nombre d'emplois sera inférieur de 712 000 en 2050 dans les industries qui connaîtront une baisse de l'emploi. (Voir l'annexe A pour de plus amples détails.)

Les industries qui sont d'importantes sources d'émissions figurent parmi les plus touchées, notamment :

- l'extraction de pétrole et de gaz (-30 000);
- les activités de soutien à l'extraction pétrolière, gazière et minière (-49 000);
- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (-27 500);
- les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (-13 000).

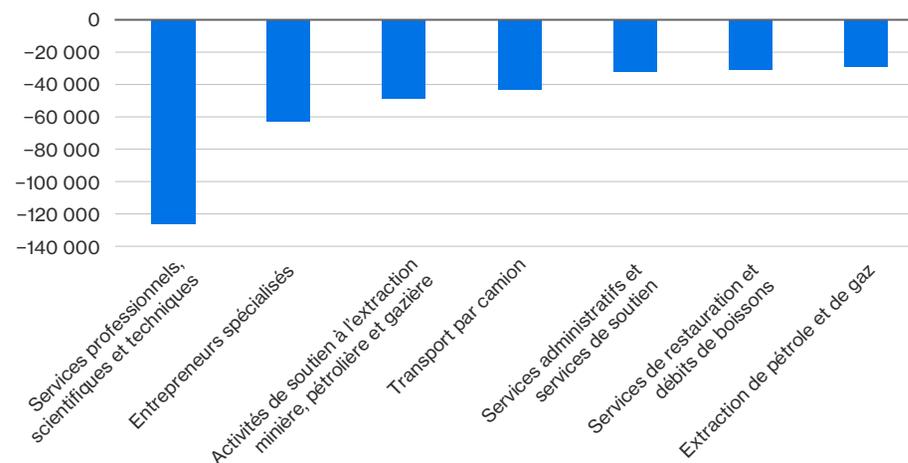
Cela dit, certaines des baisses d'emploi les plus marquées s'observent dans des industries secondaires (voir le graphique 1), résultat du recul de l'activité commerciale dans les secteurs à fortes émissions et du potentiel économique réduit en raison des changements touchant l'investissement des entreprises. Par exemple, l'industrie la plus durement touchée est celle des services professionnels, où le nombre d'emplois diminue de 126 000.

Cette industrie à forte densité de main-d'œuvre regroupe, entre autres entreprises, des cabinets de services-conseils, de services d'ingénierie et de services de TI, qui connaîtraient tous une baisse de demande. Il y a d'autres exemples, dont les suivants :

- le transport par camion, qui serait touché directement par les mécanismes de tarification du carbone, mais aussi par des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement en aval, puisque moins de marchandises seraient transportées dans l'ensemble de l'économie (-43 000);
- les services administratifs et les services de soutien, qui seraient moins en demande compte tenu du ralentissement général de l'économie (-32 000);
- les entrepreneurs spécialisés et les travaux de génie civil, qui comprennent les services de construction liés à l'infrastructure des combustibles fossiles à grande échelle (-66 000);
- les services fournis par le secteur public, qui souffriront aussi de la diminution des recettes fiscales découlant du ralentissement de la croissance économique, conjugué à la nécessité de renforcer le soutien à la technologie et au matériel de capture atmosphérique directe;
- les services de restauration et les débits de boissons, dont l'utilisation pour la consommation finale dépend des salaires des travailleurs dans l'ensemble de l'économie (-30 000).

Graphique 1

C'est dans les industries à forte intensité de carbone et leurs chaînes d'approvisionnement que le PRE entraînera le plus de pertes (pertes d'emploi par rapport au scénario de référence d'ici 2050, selon l'industrie)



Source : Le Conference Board du Canada.

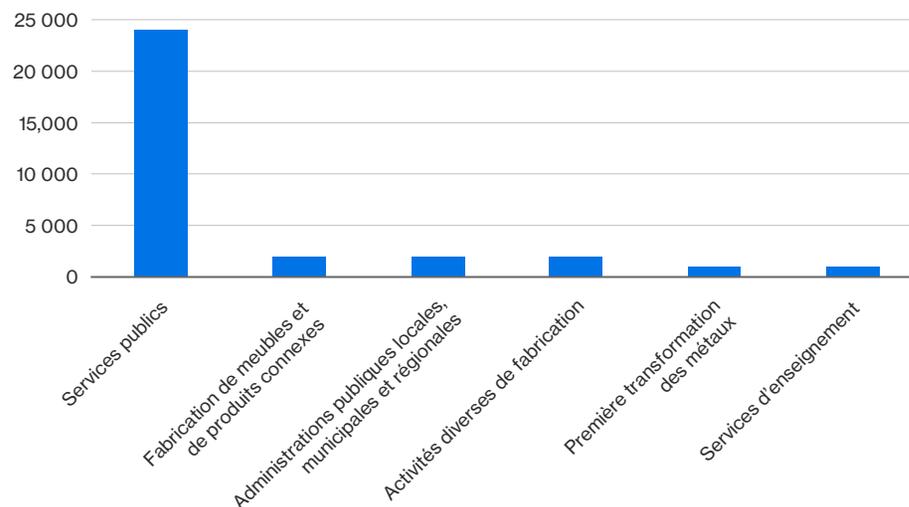
La production d'électricité sort grande gagnante

Certaines industries enregistreront une hausse de l'emploi en 2050 grâce au PRE, mais les gains sont modestes comparativement aux reculs. Alors que les industries en déclin compteront 756 000 emplois de moins en 2050, celles qui verront leur nombre d'emplois s'accroître n'afficheront, dans l'ensemble, que 44 000 emplois de plus. Le nombre d'emplois en sol canadien sera donc inférieur de 712 000 en 2050.

L'une des principales bénéficiaires sera l'industrie des services publics, qui regroupe la production, le transport et la distribution d'électricité. Les investissements croissants dans l'infrastructure requis pour les projets d'électrification et d'énergie renouvelable se traduiront par 24 000 emplois de plus d'ici 2050 grâce au PRE (voir le graphique 2). Cela représente un gain de plus de 14 % par rapport au scénario de référence. Parmi les autres bénéficiaires, notons certains segments de la fabrication, dont les produits de première transformation des métaux, qui profiteront de la demande croissante de produits utilisant des énergies renouvelables comme les batteries pour véhicules électriques.

Graphique 2

L'électrification et la demande de reconversion profiteraient aux services publics et aux services d'enseignement
(gains d'emploi par rapport au scénario de référence d'ici 2050, selon l'industrie)



Source : Le Conference Board du Canada.



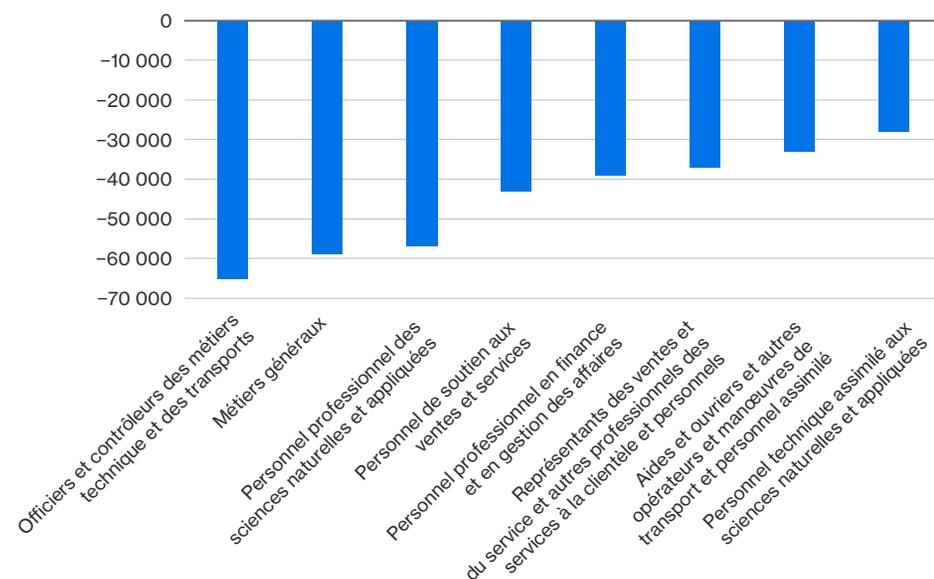
L'incidence sur les professions reflète celle sur les industries en général

Du côté des professions, il n'est pas surprenant que les emplois les plus touchés soient ceux qui sont fortement représentés dans les industries les plus vulnérables. Les travailleurs de beaucoup de métiers spécialisés, les techniciens industriels et le personnel lié au transport figurent parmi les plus affectés. De même, la demande à l'égard de bon nombre de professions liées aux services professionnels, en particulier celles intervenant dans la prestation de services aux secteurs vulnérables, connaîtra aussi un ralentissement (voir le graphique 3).

Graphique 3

Les travailleurs manuels et les professions liées aux services professionnels seront les plus durement touchés par le PRE

(pertes d'emploi par rapport au scénario de référence d'ici 2050, selon la profession)



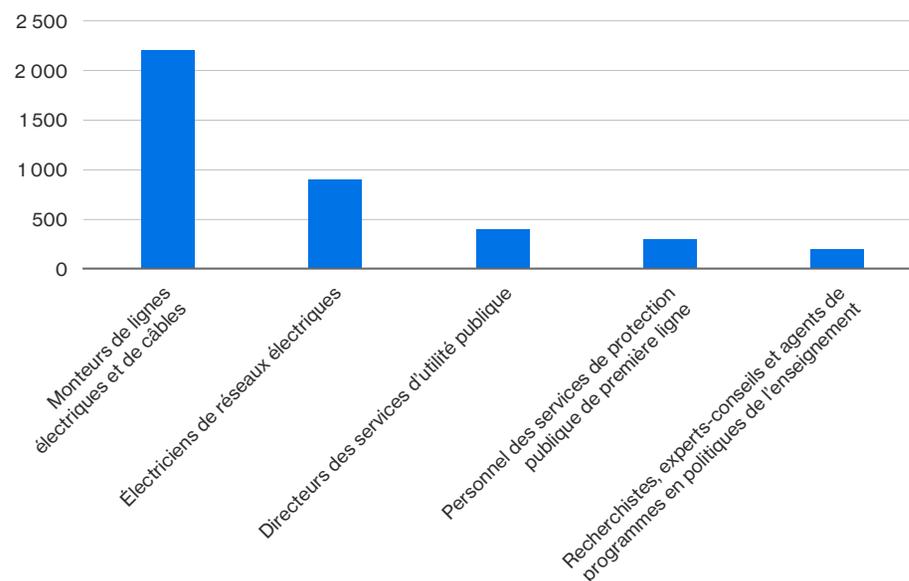
Source : Le Conference Board du Canada.

À l'inverse, les professions qui profiteraient d'une expansion grâce au PRE comprennent les métiers relevant de domaines liés aux réseaux et à la distribution d'électricité, reflétant ainsi la croissance marquée de l'emploi dans le secteur des services publics (voir le graphique 4).

Graphique 4

Les professions liées à l'enseignement et à l'énergie électrique connaissent une expansion grâce au PRE

(gains d'emploi par rapport au scénario de référence d'ici 2050, selon la profession)



Source : Le Conference Board du Canada.



L'heure est à l'action

S'il est entièrement mis en œuvre dans sa forme actuelle, le PRE provoquerait d'importants changements dans la composition industrielle au Canada. Ces changements mèneraient certes à une diminution considérable des émissions de GES, mais selon nos estimations, nous n'atteindrions pas nos objectifs de carboneutralité, les émissions nettes de GES s'établissant à 245 mt d'éq. CO₂ en 2050.

Les bouleversements économiques suscités par le PRE auront une incidence énorme sur plusieurs industries et sur la demande pour les professions relevant de celles-ci. Les travailleurs dont les services seront beaucoup moins en demande devront réorienter leur carrière, que ce soit en changeant de secteur d'activité ou de profession, ou en se réinstallant dans une région où l'emploi est en croissance.

L'évolution de la structure industrielle et des besoins du marché du travail est susceptible de créer d'importantes frictions sur le marché du travail, alors que la demande d'emploi explosera dans certains secteurs et reculera précipitamment dans d'autres. Les baisses seront de loin plus marquées que les gains. Sans investissements supplémentaires pour contrebalancer ces pertes d'emplois attendues, la mise en œuvre du PRE signifiera la perte d'emplois canadiens. Le Canada doit agir maintenant pour atténuer ces effets.

Si le PRE est mis en œuvre tel qu'on l'envisage actuellement, les dirigeants inquiets des conséquences potentielles cernées dans la présente étude devraient songer à prendre les mesures suivantes :

Dirigeants d'universités et de collèges

1. Étendre certains programmes afin de répondre à la demande future de carrières liées à des professions appelées à prendre de l'expansion en raison du PRE, par exemple les techniciens en génie électrique et en réseaux électriques, ou dans des secteurs secondaires qui devraient connaître une croissance, notamment la fabrication de matériel de capture atmosphérique directe et d'autres technologies propres.
2. Réduire progressivement les inscriptions et les programmes de formation pour des carrières qui sont en déclin, notamment les professions dans le secteur pétrolier et gazier.
3. Offrir de nouveaux programmes axés sur la reconversion de certains travailleurs provenant d'industries durement touchées par le PRE, particulièrement celle du pétrole et du gaz. Ces programmes devraient être conçus sur mesure pour assurer la requalification de ces travailleurs et tirer parti de leur expérience professionnelle pour favoriser leur transition vers des professions ou métiers similaires qui sont en expansion (p. ex., les travailleurs de l'industrie du forage pétrolier et gazier pourraient se tourner vers le secteur minier ou la construction résidentielle et industrielle). Si possible, ces programmes de recyclage devraient pouvoir être achevés en un minimum de temps et offerts dans un cadre suffisamment souple pour permettre aux personnes qui le souhaitent d'effectuer une transition avant de perdre leur emploi.

Gouvernement fédéral

1. Créer des fonds spéciaux pour venir en aide aux travailleurs en transition qui quittent une industrie touchée, par exemple un soutien au revenu temporaire et des allocations de formation pour le redéploiement des travailleurs déplacés vers des secteurs en croissance. Ces fonds pourraient être administrés en vertu d'un volet élargi du programme d'assurance-emploi.
2. Lancer une campagne de marketing et de sensibilisation du public qui tournera les projecteurs vers les professions qui seront très en demande, notamment dans les domaines des énergies propres et de la construction résidentielle, et vers les options offertes aux personnes dont l'emploi est menacé.
3. Offrir un nouveau financement pour les initiatives visant à inciter les jeunes à suivre une formation dans des domaines susceptibles de bénéficier du PRE, notamment les métiers liés à la production et à la distribution d'électricité.
4. Adapter les taux d'immigration afin de tenir compte de la baisse des niveaux d'emploi et prévenir une hausse du chômage.

Annexe A

Résultats détaillés

Tableau 1

Gains et pertes d'emploi par rapport au scénario de référence d'ici 2050, selon l'industrie

Industrie (SCIAN à deux chiffres)	Gains/pertes d'emploi
Services professionnels	-125 661
Transport et entreposage	-90 761
Extraction minière, et extraction de pétrole et de gaz	-85 490
Construction	-83 613
Soins de santé	-62 973
Commerce de détail	-45 808
Services d'hébergement et de restauration	-35 700
Services administratifs, services de gestion des déchets et services d'assainissement	-34 863
Finance et assurances	-30 128
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	-27 384
Commerce de gros	-26 769
Services personnels	-24 668
Fabrication	-24 041
Services d'information	-17 569
Services immobiliers et services de location et de location à bail	-14 267
Arts, spectacles et loisirs	-6 751
Administrations publiques	-272
Gestion de sociétés et d'entreprises	-91
Services d'enseignement	577
Services publics	23,808
Total	-712,425

Source : Le Conference Board du Canada.

Annexe B

Méthodologie

Afin d'évaluer les répercussions du PRE sur la population active, nous avons retenu deux scénarios d'émissions futures et eu recours à des outils de prévision avancés, décrits plus amplement ci-dessous.

Description des scénarios

Le scénario de référence reflète les prévisions économiques nationales à long terme établies par le Conference Board du Canada (CBdC) en décembre 2023. Ce scénario comprend la tarification du carbone. Ces prévisions ne tiennent pas compte de politiques, de cibles ou de taux d'adoption de la technologie supplémentaires associés au PRE ou à l'objectif de carboneutralité du Canada pour 2050. Les prévisions relatives aux intensités de base des émissions de GES sont fondées sur le rythme de croissance historique de l'intensité des émissions, validées par comparaison avec l'éventail actuel de projets visant à améliorer l'intensité (p. ex. les projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone).

Le scénario PRE suppose que les politiques proposées dans le PRE du Canada sont mises en œuvre de la manière prévue, mais qu'elles ne permettent pas d'atteindre les cibles du Canada en matière de GES d'ici 2050, compte tenu des réponses probables qu'elles susciteraient parmi les entreprises et les consommateurs. Dans ce scénario, les cibles en matière d'émissions ne sont pas atteintes pour diverses raisons, dont les suivantes : l'absence ou le retard du financement nécessaire aux grands projets de réduction, de même que les retards dans la conception et la construction; les technologies de réduction sont moins efficaces que prévu pour réduire les intensités des émissions de GES; le coût des technologies de réduction est trop élevé pour qu'on puisse les mettre en œuvre entièrement; et les ménages achètent des appareils électroménagers et des véhicules à basses émissions à un rythme moins soutenu que celui nécessaire, en raison des coûts élevés des nouvelles technologies et de l'incertitude entourant celles-ci.

La différence entre le scénario de référence et le scénario PRE au chapitre de l'emploi indique l'incidence estimative du PRE sur ces paramètres.

Pour de plus amples détails sur le scénario PRE, veuillez consulter notre rapport intégral commandé par le gouvernement de l'Alberta¹.

¹ Conference Board du Canada, Le, *Assessing the socio-economic impacts of Canada's 2030 Emissions Reduction Plan: final report*, 2025.

Le modèle national

L'analyse de l'économie canadienne a été réalisée à l'aide du modèle de prévision à long terme (MPLT) du Conference Board du Canada. Le MPLT est un modèle macroéconomique trimestriel qui met l'accent sur des facteurs importants pour établir les perspectives à long terme de l'économie. Ces facteurs comprennent un examen détaillé de la population et de sa structure par âge, ainsi qu'une modélisation désagrégée des prix, de l'emploi et des dépenses d'investissement. Le secteur public est aussi traité en détail dans le MPLT et reflète le cadre institutionnel le plus récent. Les projections de la production potentielle permettent au modèle de se prêter à une analyse à long terme.

Le modèle se compose d'environ 1 700 variables, dont 600 sont des équations de comportement. Les variables renvoient à bon nombre des variables utilisées aux fins des Comptes nationaux des revenus et dépenses, ainsi qu'à des indicateurs connexes pour évaluer la productivité, les salaires, les prix, les marchés financiers, les mouvements internationaux de capitaux et les taux de change. Plus de 900 de ces variables forment un seul bloc de variables simultanées dans le modèle, reflet de la grande interdépendance de ses divers secteurs. Les variables les plus importantes parmi les 600 variables exogènes du modèle sont des indicateurs économiques étrangers et des variables intervenant dans les dépenses et recettes publiques et dans les caractéristiques démographiques de la population.

Le modèle est fondé sur la synthèse néoclassique et possède donc bon nombre des propriétés associées à de tels modèles. Le modèle national est un modèle multisectoriel où les salaires et les prix sont déterminés par des fonctions de production spécifiques aux secteurs. Les dépenses d'investissement sont établies en fonction du stock de capital, lequel est ramené à un facteur intervenant dans une fonction de production à élasticité de substitution constante. On s'efforce de s'assurer que le taux de substitution capital-travail implicite dans les équations d'investissement se reflète aussi dans les équations d'emploi. La production est largement déterminée par les dépenses dans le modèle, mais il y a des rétroactions du côté de l'offre créées par des mesures de capacités sectorielles ayant une incidence sur les prix, les importations et les exportations et, donc, sur la production.

Le Modèle des professions, des compétences et des technologies

Nous nous sommes servis du Modèle des professions, des compétences et des technologies pour estimer les répercussions sur l'emploi à un niveau plus détaillé. Le Modèle est un outil élaboré par le CBdC en partenariat avec le Centre des Compétences futures². Il se distingue des modèles traditionnels du marché du travail par son approche innovatrice et ses prévisions relatives au marché du travail exceptionnellement détaillées. Il fournit le niveau de détail requis grâce à la classification des professions (selon leur code CNP à cinq chiffres³) et des industries (selon leur code SCIAN à quatre chiffres⁴), tout en offrant également des observations aux niveaux provincial et territorial. Le Modèle permet une analyse complète et prospective, dont les projections s'étendent sur plusieurs années à venir.

Le Modèle prédit les conditions d'équilibre de l'emploi et les frictions sur le marché du travail pour chaque année. L'un des aspects innovants du Modèle tient à sa capacité d'estimer les transitions sur le marché du travail d'après le degré de correspondance des qualifications des deux côtés du marché. Cette simulation non seulement fait ressortir les inefficacités sur le marché du travail, mais elle constitue aussi un puissant outil d'analyse pour l'évaluation des politiques, mettant en lumière l'offre et la demande de main-d'œuvre non satisfaites.

S'appuyant sur de nombreuses sources de données mises à jour régulièrement, dont le Recensement de la population, l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, Vicinity Jobs et les projections du CBdC en matière d'emploi et de démographie, le Modèle présente un tableau exhaustif et détaillé du marché du travail.

² Conference Board du Canada, Le, *Le Modèle des professions, des compétences et des technologies*.

³ La Classification nationale des professions (CNP) est un système utilisé au Canada pour classer et organiser les professions en fonction du type et du niveau de compétences.

⁴ Le SCIAN, ou Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, est utilisé au Canada, aux États-Unis et au Mexique pour classer les entreprises et les industries où s'exercent des activités économiques similaires.

Annexe C

Bibliographie

Conference Board du Canada, Le. *Assessing the socio-economic impacts of Canada's 2030 Emissions Reduction Plan: final report*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 24 mars 2025, commandé par le gouvernement de l'Alberta, <https://open.alberta.ca/publications/assessing-the-socio-economic-impacts-of-canada-s-2030-emissions-reduction-plan-final-report#summary>.

Conference Board du Canada, Le. *Economic Impacts of a Greenhouse Gas Emissions Cap and Methane 75 on the Saskatchewan Economy*, commandé par l'Economic Impact Assessment Tribunal du gouvernement de la Saskatchewan, 24 septembre 2024, <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2024/september/24/government-of-saskatchewan-rejects-federal-oil-and-gas-emissions-cap-and-methane-75-regulations>.

Conference Board du Canada, Le. *Le Modèle des professions, des compétences et des technologies*, Le Conference Board du Canada, consulté le 14 avril 2025, <https://www.conferenceboard.ca/centre-des-competences-futures/outils/le-modele-des-professions-des-competences-et-des-technologies/>.

Environnement et Changement climatique Canada. « Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte », gouvernement du Canada, 2022, <https://publications.gc.ca/site/fra/9.909339/publication.html>.

Sopchokchai, D., et G. Hermus. *Le marché du travail de demain : Prévisions du Modèle des professions, des compétences et des technologies*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 11 octobre 2022, <https://www.conferenceboard.ca/product/le-marche-du-travail-de-demain-previsions-du-modele-des-professions-des-competences-et-des-technologies/>.

Remerciements

Le présent exposé des enjeux a été réalisé avec le soutien financier du Centre des Compétences futures. Le Conference Board du Canada est fier d'être l'un des partenaires de recherche du consortium du Centre des Compétences futures. Pour de plus amples renseignements sur le Centre, veuillez consulter son site à l'adresse fsc-ccf.ca.

Beaucoup de collègues du Conference Board du Canada ont contribué à la réalisation de cette étude. Bryan Gormley, économiste principal, M.A.; Moein Amini, économiste senior, M.A.; et Jacob Gervais-Chouinard, économiste senior, M.A., ont rédigé le présent rapport. Michael Burt, vice-président, M.A., et Tony Bonen, directeur, Ph. D., ont fourni une rétroaction sur le rapport. Nous remercions également Fabien Forge, scientifique des données, Ph. D., pour les conseils et la rétroaction qu'il a fournis concernant le cadre et la méthodologie utilisés. Sarah Casselman, conceptrice graphique principale, a réalisé la conception du présent document.

Répercussions sur l'emploi du Plan de réduction des émissions du Canada

Le Conference Board du Canada

Pour citer ce rapport : Conference Board du Canada, *Le Répercussions sur l'emploi du Plan de réduction des émissions du Canada*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2025.

Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et sources de données et présentent ainsi des risques et incertitudes. Ces renseignements ne doivent donc pas être perçus comme une source de conseils spécifiques en matière de placement, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. Le Conference Board du Canada assume l'entière responsabilité des résultats et conclusions de cette recherche.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada
Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262
Courriel : accessibility@conferenceboard.ca

Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028



**Le Conference
Board du Canada**



AERIC Inc. est un organisme de bienfaisance indépendant enregistré au Canada qui exerce ses activités sous le nom de Le Conference Board du Canada, une marque déposée de The Conference Board, Inc.



Des idées qui résonnent...